

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 010122 – AFR 16/008/01

Action complémentaire sur l'AU 06/01 (AFR 16/004/01 du 12 janvier 2001) et suivantes (AFR 16/005/01 du 15 janvier 2001 et AFR 16/006/01 du 18 janvier 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET

BURUNDI

Bernard Barayegeganije, conseiller du responsable local (chef de zone) Daniel Nsanzurwimo
Barnabé Barayegeganije, son frère
Simon Nani, responsable local (chef de colline)
Tite Mpawnimana, fermier
Ndajige, fermier
Rémégie Ntuyahaga
Seraphine Nduwimana, alias « Mama Sonia », commerçante
« Mama Richard » Niyikundana, commerçante
Nathanael Bisesere, réparateur de bicyclettes

Londres, le 22 février 2001

Les neuf personnes nommées ci-dessus sont toujours détenues par la police ou la gendarmerie depuis qu'elles ont été appréhendées début janvier. Elles n'ont pas encore été inculpées et leur maintien en détention est maintenant contraire à la législation burundaise, aux termes de laquelle une personne arrêtée ne peut être retenue aux fins d'interrogatoire en garde à vue que pour une durée maximale de quatorze jours.

À l'exception de Nathanael Bisesere, ces personnes sont toutes accusées d'avoir participé à l'attaque menée contre un avion civil qui s'apprêtait à atterrir à l'aéroport de Bujumbura en décembre 2000. Le gouvernement burundais a imputé la responsabilité de cette attaque aux Forces nationales de libération (FNL), un groupe armé d'opposition très actif dans la région. Les FNL ont cependant démenti ces allégations. Le Procureur général de la République a mis sur pied une commission d'enquête chargée de mener des investigations sur cette attaque, mais elle s'est heurtée à de nombreuses difficultés et n'a pas encore rendu ses conclusions. Fin janvier, le commandant du District de Bujumbura, un centre de détention de la gendarmerie, a été exclu des rangs de la commission, après avoir refusé d'autoriser le Procureur général de la République et le rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme au Burundi à entrer en contact avec les suspects qui sont détenus par la Police spéciale de Roulage (PSR), à Bujumbura.

Nathanael Bisesere n'est pas, comme on le pensait au départ, accusé d'avoir pris part à l'attaque menée contre l'avion, mais a été arrêté parce qu'il était soupçonné d'avoir collaboré avec les soldats d'un camp militaire situé au nord de Bujumbura, afin de vendre des munitions provenant du camp à l'opposition armée. Il est détenu dans les locaux de la Brigade spéciale de recherche (BSR), à Bujumbura, où des personnes sont régulièrement soumises à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements. Un certain nombre de soldats du camp militaire de Muzinda, dans la province de Bubanza, avec lesquels il est supposé avoir collaboré, ont apparemment été également arrêtés. Amnesty International ne dispose d'aucune information sur leur identité, le lieu où ils se trouvent et leur état de santé.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / lettre par avion / lettre exprès (en français ou dans votre propre langue) :

Remarque : veuillez vous assurer auprès des services postaux de votre pays que le courrier est bien acheminé jusqu'au Burundi.

- efforcez-vous d'obtenir l'assurance que toutes les personnes détenues seront protégées contre la torture et toute autre forme de traitement cruel, inhumain ou dégradant ;
- demandez instamment qu'elles soient immédiatement autorisées à recevoir la visite de leurs proches, d'avocats, ainsi que de représentants d'organisations humanitaires et de défense des droits humains ;
- appelez les autorités à libérer ces personnes, à moins qu'elles ne soient inculpées d'infractions prévues par la loi sur la base d'éléments probants ;
- demandez aux autorités de fournir des éclaircissements sur les soldats qui auraient été arrêtés avec Nathanael Bisesere, et de révéler publiquement leur identité et le lieu où ils se trouvent.

APPELS À :

Remarques : La transmission des fax pouvant s'avérer difficile, nous vous invitons à faire preuve de persévérance (même si l'opérateur vous affirme que la ligne est en dérangement).

Président :

Son Excellence

Major Pierre Buyoya

Président de la République

Présidence de la République

BP 1870, Bujumbura, Burundi

Télégrammes : Président, Bujumbura, Burundi

Fax : +257 22 74 90

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique :

Colonel Ascension Twagiramungu

Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique

Ministère de l'Intérieur

Bujumbura, Burundi

Télégrammes : Ministre Intérieur, Bujumbura, Burundi

Fax : + 257 22 19 82

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Chef de l'État-major général des Forces armées :

Général Major Vincent Niyungeko

Chef de l'État-major général des Forces armées

État-major général des Forces armées

Ministère de la Défense nationale, BP 1870

Bujumbura, Burundi

Télégrammes : Chef État-major, Forces armées, Bujumbura,

Burundi

Fax : + 257 22 39 59 / 21 75 05

Formule d'appel : Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) **ou** Général, (si c'est une femme qui écrit)

Procureur général de la République :

Monsieur Gérard Ngendabanka

Procureur général de la République

Bujumbura, Burundi

Télégrammes : Procureur général, Bujumbura, Burundi

Fax : + 257 24 15 03

Formule d'appel : Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Ministre des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale :

Monsieur Eugène Nindorera

Ministre des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale

Ministère des Droits de la personne humaine, des Réformes institutionnelles et des Relations avec l'Assemblée nationale

Bujumbura, Burundi

Fax : + 257 21 38 47

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Burundi dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 AVRIL 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*